DÉPARTEMENT				
NORD				
CANTON				
TOURCOING NORD EST				
COMMUNE				
NEUVILLE EN FERRAIN				

	IDI I	$\cap$	EDVNCVICE
NEFU	JDLI	UUL	FRANCAISE

2023/027

Liberté - Egalité - Fraternité

## ARRÊTÉ DU MAIRE

## ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION RUE BLAISE PASCAL

Le Maire de Neuville en Ferrain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L-2213-1 et suivants, Vu le Code de la Route,

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés de communes, des départements et des régions

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière-huitième partie approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Considérant la demande de la Société DS TRAVAUX du 25 janvier 2023,

Considérant les travaux de terrassement en trottoir pour renouvellement de branchement gaz effectués par la Société DS TRAVAUX, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation rue Blaise Pascal. Considérant que ces mesures sont de nature à renforcer la Sécurité Publique,

## **ARRÊTÉ**

Article 1 - Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur une distance de 20 m de part et d'autre et la circulation sera restreinte et régulée par feux tricolores si nécessaire au droit du n°7 rue Blaise Pascal, du lundi 6 février 2023 au vendredi 28 avril 2023. La vitesse des véhicules sera limitée à 30Km/h. En vertu de l'article R-417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction pourront être mis en fourrière par les soins des services de la Police Nationale.

Article 2 - L'entreprise fera son affaire personnelle de la mise en place de la signalisation.

**Article 3 -** M. le Commissaire Divisionnaire de Police de Tourcoing, est chargé, pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mis en ligne le

n 6 FEV. 2023

Fait à Neuville en Ferrain, en l'Hôtel de Ville,

le -3 FEV, 2023

Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain

Vice-présidente du Département du Nord Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

Le Maire

\_ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ; informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



